

Suite Obsèques

TEILLAY,
LES CHAMPS-GÉRAUX (22)
GUIPRY-MESSAC

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Denise MORIN
née GUIBERT

survenu le dimanche 13 octobre 2024, à l'âge de 95 ans.

De la part de :

Joseph (†) Morin, son époux;
Martine, sa fille et Jean-Paul;
Albert (†), son fils;
Louise, sa petite-fille;
ses arrière-petites-filles,
ses neveux et nièces.

La cérémonie religieuse sera célébrée
jeudi 17 octobre 2024, à 14 h 30,
en l'église de Teillay.

Denise repose au funérarium rue du
Chêne Vert à Bain-de-Bretagne.
La famille remercie les infirmiers
d'Éréc-en-Lamée pour leur
compétence, leur disponibilité et leur
gentillesse.

Merci également à l'ADMIR de
Bain-de-Bretagne qui l'a
accompagnée ces dernières années.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

Condoléances sur
www.ouest-france.fr/obsèques

PF Lorand, Bain-de-Bretagne,
02 99 43 85 09

Anniversaires

TRIGNAC

Hommage à

Claude GUÉRIZEC



Tu nous as quittés il y a un an pour
un autre monde, mais tu demeureras
éternellement à nos côtés à travers
l'amour que nous portons envers toi.
Nous savons que tu es là quelque
part, que tu nous vois, que tu nous
entends :

Aies toujours ton sac à dos pour
enfourner tous nos souvenirs et pour
continuer à le porter sur le chemin
de la quête spirituelle, pour une vie
lumineuse et authentique, comme
celle que tu nous as offerte à chaque
instant de notre vie.

L'horizon qui a reculé à chacun
de tes pas semble aujourd'hui figé,
unissant le ciel et la terre.
Nous sommes sûrs que là où tu
es en ce moment, tu vas continuer
à marcher, à arpenter des sentiers.
Mais nous te prions de tout notre
cœur, marche avec nous, guide nos
pas et nos pensées avec la même
énergie et le même amour.

Nous ne pouvons plus t'embrasser
avec nos mains mais nous
t'embrassons fort avec notre âme.
Nous t'aimons et nous t'aimerons
toujours.

Il restera de toi, au cœur de nos
pensées, le timbre de ta voix, vibrant,
plein de gaieté !

Ton sourire où la joie venait s'y
incruster, toujours il brillera au creux
de nos foulées !

Sur la route où tu vas, des amis
en chemin tu en rencontreras,
ils te tiendront la main.

Mais lorsque nous partirons pour un
prochain voyage, glisse-toi sans
façon parmi tous nos bagages !

Ta compagne, Simona;
ta sœur, Jocelyne;
ton frère, Jean,
et toute la famille.

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie des sociétés

SARL TOUR DU PIED
DE BICHE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
36, rue du Marché-Commun
44300 NANTES
811 166 594 RCS Nantes

AVIS

Aux termes de décisions en date du 8 septembre 2024, l'associé unique de la société ci-dessus désignée, a pris acte de la démission de M. Alexis Beauchene de ses fonctions de cogérant à compter du 2 août 2024.

Pour avis
La Gérance.

Avis administratifs

Département de LOIRE-ATLANTIQUE
Création du périmètre de protection des espaces agricoles
et naturels périurbains (PEAN) de La Bernerie-en-Retz,
Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président du Département en date du 10 juillet 2024, est prescrite en mairies des communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du 14 octobre 2024 à 9 h 00 au 15 novembre 2024 à 12 h 00 inclus, l'enquête publique relative au projet de création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur ces communes.

M. Jean-Claude Verdon, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Nantes n° E24000084/44, en date du 8 mai 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable :

- aux lieux et horaires indiqués ci-dessous en format papier :
Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16, rue Georges-Clemenceau, 44760 La Bernerie-en-Retz : les lundis, jeudis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, Les mardis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00, les mercredis : de 9 h 00 à 12 h 00, les samedis : le 1er du mois : de 9 h 30-12 h 00.
*fermeture exceptionnelle le samedi 2 novembre 2024, ouverture le samedi 26 octobre 2024.

Mairie de Les Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Église-Madame, 44760 Les Moutiers-en-Retz : les lundis : de 14 h 00 à 16 h 30, les mardis, mercredis et vendredis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, les jeudis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Mairie de La Plaine-sur-Mer, place du Fort-Gentil, 44770 La Plaine-sur-Mer : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Mairie de Pornic (siège de l'enquête), rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- directement depuis la plateforme d'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>

- par le biais du site internet du Département de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.fr/

- sur un poste informatique tenu à la libre disposition du public en mairies de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

Pendant la durée de l'enquête, les réclamations et observations du public pourront être :

- portées sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairies précitées,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Pornic, à l'attention de M. Jean-Claude Verdon, commissaire enquêteur, création du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,

- adressées directement sur le registre numérique d'enquête mis en place à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>

- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : creation-pean-pornicagglo@mail.regions-normandie.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers, par courriers postaux et électroniques, seront reçues et consultables sur le registre numérique à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public qui pourra le rencontrer aux jours et heures suivants :

- en mairie de La Plaine-sur-Mer : le lundi 14 octobre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- en mairie de La Bernerie-en-Retz : le samedi 30 octobre 2024 de 9 h 30 à 12 h 00,
- en mairie de Pornic : le mercredi 30 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi 15 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- en mairie des Moutiers-en-Retz : le jeudi 7 novembre 2024 de 14 h 00 à 18 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, service développement local, 26, boulevard Victor-Hugo, CS 98308, 44263 Nantes cedex 2.

Dès leur réception, les rapports et conclusions de la présente enquête publique, seront publiés sur le site internet du Département (www.loire-atlantique.fr/), sur la plateforme d'enquête publique (<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-pornicagglo>) et mis à la disposition du public à la Délégation Nantes, service développement local, du département de Loire-Atlantique, ainsi que dans les communes lieux d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations environnementales figurent dans la note de présentation et la notice justificative du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être demandée auprès de la Délégation Nantes, service développement local, 26, boulevard Victor-Hugo, CS 98308, 44263 Nantes cedex 2 (02 44 78 73 24).

La décision de l'assemblée départementale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique est celle de la création (de l'adoption ou de la modification) du PEAN de Pornic agglomération Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

La présente publication est faite notamment en application des articles L.113-15 à L.113-20 et R.113-19 à R.113-23 du Code de l'urbanisme, et R.123-9 et R.123-11 du Code de l'environnement.

PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM

Le fonds
de commerce

Évaluation
L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.

Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates.

Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.

Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers. En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit un nantissement conventionnel.

Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande des créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, on ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement.

Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

Associations, organisateurs de spectacles, maltes...

Passez votre info sans quitter votre bureau !

Une réaction, une info, un journal à annoncer ? Pour paraître dans Presse Océan et mville.com : contactez votre info

sur www.infocale.fr

mville.com | PresseOcéan

Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme
Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes
Commission paritaire n° 0425 C 66411
N°ISSN : 1144-3596
Date de dépôt légal : à parution

Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS

Directeur général : M. Marc DEJEAN

Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN

Rédacteur en chef : M. Bruno GÉOPFFROY

Principaux actionnaires : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.

Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GALINAND, Ph. TOULEMONDE, C. SADOUL-GRIFF, SIPA représentée par M. L. ECHELARD.

Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Tél. 02 40 44 24 24 • Fax : 02 40 44 24 40

Services clients : 10, rue du Brél - 35051 Rennes cedex 9

Tél. 02 40 44 24 24 (hors d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Publicité :

Extra-locale :

3665AS : 101, Bd Murst 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66

Site internet : www.3665.fr

Publicité régionale et locale : Adciti, 10 avenue du Brél - 35000 Rennes

Tél. 02 99 29 04 27 - adcitimedia.fr

Adresse des bureaux Adciti : Nantes - 17 place Magellan - Ponant 2

44877 Saint-Herblain - Tél. 02 99 29 04 27

Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92

44502 Saint-Nazaire - Tél. 02 99 29 04 27

Site internet : adcitimedia.fr

Impression : Ouest-France

parc d'activités de Toumbride - 44178 La Chevrolière

Abonnement : retrouvez nos offres sur https://poin.fr/abo - Tarif 1 an : 408 €

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.

ACPM
2021
22 013
exemplaires/jour



Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502